



**CONSEIL DE SECURITE
DES NATIONS UNIES**

**DECLARATION SUR LE RAPPORT
DU PROCUREUR DE LA COUR PENALE
INTERNATIONALE**

Par :

Son Excellence
Monsieur Michel KAFANDO
Ambassadeur,
Représentant Permanent

New York, le 03 décembre 2008

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

Je voudrais remercier Monsieur le Procureur **Luis Moreno OCAMPO**, pour la présentation du huitième rapport sur les activités de son bureau dans le cadre du conflit au Darfour. Nous prenons note dudit rapport.

Monsieur le Président,

La situation au Soudan continue d'être extrêmement préoccupante, au regard du nombre très élevé de victimes civiles, mais aussi de soldats de maintien de la paix. Nous tenons à réaffirmer que des attaques délibérées contres des populations civiles et des forces de maintien de la paix, sont inacceptables, quelque soient leurs auteurs. Face donc à un conflit aussi complexe et tragique que celui du Darfour, la communauté internationale doit faire preuve d'ingéniosité et de courage pour que prévale au plus vite une solution politique globale.

C'est pour cette raison que nous saluons les nombreuses initiatives prises au niveau international, aussi bien par les Nations unies et l'Union africaine, que compris par certains Etats comme le Qatar, dans le but d'aider le peuple soudanais à surmonter cette épreuve combien difficile.

Nous félicitons en particulier le médiateur conjoint ONU-UA pour les efforts qu'il ne cesse de déployer à cette fin depuis sa nomination en juin dernier. Nous rendons également hommage aux femmes et aux hommes de la MINUAD qui ont choisi d'accompagner le peuple soudanais dans des conditions particulièrement pénibles.

Pour leur part, les protagonistes soudanais ont également pris des engagements importants pour trouver une issue au conflit. Ma délégation voudrait les en féliciter, et les exhorter à plus de courage et d'abnégation.

Monsieur le Président,

Fidèle aux principes de justice et d'Etat de droit, le Burkina Faso tient à réaffirmer, comme l'a déjà fait l'UA, son attachement à la lutte contre l'impunité et à la promotion d'une justice égale pour tous au Soudan, en particulier au Darfour, sans lesquelles aucune solution politique à cette crise ne peut être durable. C'est le seul moyen de rendre justice aux milliers de victimes de cette guerre.

Ceci dit, **Monsieur le Président**, le Burkina Faso considère que la recherche d'une solution politique et l'administration de la justice, ne sont guère contradictoires, à condition que l'intégrité de chaque processus soit préservée.

C'est pourquoi, en tant qu'Etat partie au Statut de Rome, mon pays soutient les activités de la Cour pénale internationale. Toutefois, nous recommandons que ses activités au Darfour soient empreintes de la plus grande prudence, et qu'elles s'inscrivent dans une démarche strictement judiciaire, avec comme seul objectif la manifestation de la vérité et

la poursuite des coupables, l'intérêt des victimes et au nom de la communauté internationale, conformément à l'esprit et à la lettre de la résolution 1593(2005).

Il faut en particulier éviter toute action qui pourrait éroder la confiance des populations en la communauté internationale, et ainsi radicaliser les positions des parties ; toutes choses qui auraient pour résultat de miner tous les efforts en cours et de saborder le processus politique, ce qui, le pensons-nous, n'est pas l'objectif recherché par la communauté internationale.

Il s'agit donc d'évaluer les opportunités, sans passion et sans partie pris, et de prendre les mesures à même de rendre une justice équitable tout en préservant la paix au Darfour, au Soudan et dans la région.

Le suivi et le succès du processus politique sont en grande partie entre les mains du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui ont ensemble décidé, pour le soutenir, de déployer au Darfour, la plus importante mission de maintien de la paix de l'histoire.

Tout autant, nous invitons le Gouvernement soudanais à prendre toutes les dispositions nécessaires pour coopérer à la poursuite des personnes reconnues coupables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, et, de manière générale à la lutte contre l'impunité.

Monsieur le Président,

Le Conseil de sécurité, qui a saisi la CPI de l'affaire du Darfour, doit continuer à suivre de près le développement des poursuites, et poursuivre sa réflexion sur cette question. Il ne doit écarter aucune solution ni épargner aucun effort. Il doit être à l'écoute de tous, y compris les victimes, la Cour, et surtout un partenaire comme l'Union africaine.

L'UA a toujours affirmé, en particulier dans son communiqué du 23 juillet 2008, sa conviction que *pour parvenir à une paix durable et à la réconciliation au Darfour, il importe de traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'homme dans cette région du Soudan*. Elle ne prône donc pas l'impunité au Darfour, mais insiste plutôt sur la nécessité de préserver l'intégrité de tous les processus -politique et judiciaire-, et de s'assurer que la volonté de rendre justice ne va pas entraîner la prise de décisions qui compromettraient le processus politique.

Pour conclure, **Monsieur le Président**, le Burkina Faso voudrait réitérer sa foi dans les vertus du dialogue et de la négociation. Il exhorte dès lors le Gouvernement du Soudan, la CPI, le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à améliorer et à renforcer leurs relations de travail, pour l'avènement d'une paix durable au Darfour, au Soudan et dans l'ensemble de la sous-région.

Pour l'heure, nous lançons à nouveau un appel aux protagonistes, pour qu'elles respectent la vie des populations civiles et des forces de paix, et assurent la liberté de mouvement des humanitaires, conformément aux obligations qui sont les leurs en vertu des instruments juridiques pertinents.

Je vous remercie